

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2023
Délibération n°2023/088

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : /

Convocation du : 18/10/2023 - Affichage du : 18/10/2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MONTAGNY pour l'achat de fleurs d'automne

Pour la cérémonie du 11 novembre 2023, la Commune de MONTAGNY fait appel à l'Association des Parents d'Élèves de MONTAGNY pour acquérir des fleurs d'automne pour fleurir son monument aux morts.

Afin de rémunérer l'achat de ces fleurs, la Commune de MONTAGNY versera une subvention exceptionnelle à l'association des Parents d'Élèves de MONTAGNY à hauteur de 153 €.

Sur le rapport de M. le Maire, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Élèves de Montagny pour l'acquisition de fleurs d'automne pour un montant de 153 €.

DIT que cette somme sera inscrite en dépenses de fonctionnement sur la ligne budgétaire 65748.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 2 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
3 NOV. 2023
RÉCÉPISSÉ